

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil se réunit sur convocation du 10 Septembre 2020 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (18 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL)

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les fenêtres de l'école primaire et de la salle des fêtes sont actuellement en simple vitrage et par conséquent, pas du tout performantes thermiquement. Il conviendrait donc de les remplacer par des huisseries double vitrage afin d'augmenter la performance énergétique et d'éviter les déperditions de chaleur. Il faudrait également implanter sur les toitures des panneaux photovoltaïques qui permettraient de compenser une partie des dépenses en alimentation électrique. L'ensemble de ces travaux aurait aussi un effet bénéfique sur l'empreinte carbone.

Il propose aux Conseillers de déposer à la Préfecture une demande de subvention la plus élevée possible, dans le cadre de la DSIL, afin de réaliser ces travaux de rénovation énergétique.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 117.933,56 € HT.

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE DESSERTE DU MASSIF FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2019 approuvant le projet visant à desservir le massif forestier de SAINT-OFFENGE pour un programme prévisionnel de travaux d'un montant total de 124 251,50 € H.T, soit 149 101,80 € T.T.C.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2020 attribuant la maîtrise d'œuvre à COFORET sise ST BADOLPH (73), pour un montant représentant 10 % du montant HT des travaux réalisés avec un minimum de 11 180 € HT quel que soit le montant des travaux.

Monsieur le Maire présente l'analyse des 9 offres faite le 11 septembre 2020 par la Commission d'Appel d'Offres, et propose d'attribuer le marché Desserte du Massif Forestier de St-Offenge à l'entreprise : **SARL DEPLACE**, domiciliée à Samoëns (74), pour un montant de **79 870,00 € HT**.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIERE DU MASSIF FORESTIER

La voirie forestière de « L'Aiguille – Les Thurroz » sise la forêt communale de ST OFFENGE, dessert la forêt communale de ST OFFENGE ainsi que la forêt privée du secteur, notamment la propriété de M. CHANVILLARD René.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'une durée de 20 ans avec le propriétaire forestier afin de définir :

- les conditions d'utilisation de ces voies pour la gestion et l'exploitation des forêts desservies
- la fermeture de la voie au public
- les travaux annuels d'entretien courant, curage de fossés et caniveaux, fauchages des accotements, rebouchage des nids de poule
- la responsabilité des dommages causés lors des exploitations et leur remise en état

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'ENROBES

Monsieur le Maire indique que la commission des routes a fait effectuer plusieurs devis pour la réfection de la voirie communale.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par la Commission, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Entreprise COLAS, sise à SILLINGY (74), pour un montant total de 21 652,60 € HT pour les travaux suivants :

- Goudronnage Route des Nants, devant l'entrée l'Ancienne Mairie pour un montant de 4 760,00 € HT
- Goudronnage Chemin de l'Eglise, à l'entrée de la Salle des Fêtes pour un montant de 7 559,50 € HT
- Reprise de voirie Route du Crouzet, tranchée et alignement Chemin des Plantées ; élargissement et traversée de Route au Rocheret pour un montant de 9 333,10 € HT

Entreprise SERTP, sise à la RAVOIRE (73), pour un montant total de 29 876,70 € HT pour les travaux suivants :

- Elargissement du carrefour des Bonnevos pour un montant de 2 433,00 € HT
- Elargissement et busage fossés Route des Huguets pour un montant de 27 443,70 € HT

Entreprise SERTP, sise à la RAVOIRE (73), pour un montant total de 48 227,10 € HT pour les travaux suivants :

- Réfection, mise en forme et goudronnage Route Des Huguets pour un montant de 48 227,10 € HT

Adopté à l'unanimité

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTE ELECTORALES

Monsieur le Maire fait savoir aux Conseillers qu'il convient de procéder à la composition de la commission de contrôle des listes électorales, chargée d'effectuer le contrôle a posteriori des mouvements validés dans le REU et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre toute décision prise en son encontre.

La commission composée de 5 membres volontaires pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, sera nommée pour 3 ans.

Sont proposés comme membres titulaires :

- TERRIER Robert ; CHAVANNE Claire ; FRANCOZ Gisèle
- LACOSTE Sylvaine ; FRAISSARD Elisabeth

Sont proposés comme suppléants :

- FRANCOZ Thierry ; DELOCHE Serge ; GELLOZ Béatrice
- LOOS Christian

Adopté à l'unanimité

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE RELATIVE A L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL 2020/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2022, afin de bénéficier de son appui en cas de besoin lors de l'élaboration d'un dossier de retraite. Si aucun dossier n'est adressé, la signature n'entraîne donc aucune facturation.

Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DEPOT DE LA PIETA AU MUSEE SAVOISIEN

La statue de la « Vierge de Pitié dite la Piéta de Saint Offenge », propriété communale et objet mobilier classé au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 25 février 1952 a été déposée au Musée Savoisien depuis le 29/08/2002.

Afin de prolonger le dépôt conservatoire de l'œuvre au Musée Savoisien, il est nécessaire de signer une convention de dépôt d'une durée de cinq ans, jusqu'à la restitution de l'objet mobilier déposé.

La statue Piéta de Saint Offenge déposée reste la pleine et entière propriété du déposant.

Cette convention a pour but d'assurer la sauvegarde et la bonne conservation de la statue Piéta de St Offenge avec le Département de la Savoie.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21318 : Autres bâtiments publics		34 124,00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		34 124,00 €		
R 2031 : Frais d'études				34 124,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				34 124,00 €
Total		34 124,00 €		34 124,00 €
Total Général		34 124,00 €		34 124,00 €

QUESTIONS DIVERSES

1°) Désignation des Membres des Commissions Grand Lac

Lors du prochain conseil communautaire de Grand Lac, il sera procédé à la création des commissions thématiques. Il convient alors de désigner un élu dans les commissions suivantes :

- Transition écologique : Dominique VOYEZ
- Mobilités et Intermodalité : Christian LOOS
- Personnel : Cécile PEIGNELIN
- Tourisme – Equipements sportifs : Christian LOOS
- Agriculture et résilience alimentaire : Olivier GELLOZ
- Finances : Jean-Marc GRELLIER
- Valorisation des déchets et économie circulaire : Thierry FRANCOZ
- GEMAPI : Bernard GELLOZ
- Economie et Numérique : Jean-Marc GRELLIER
- Urbanisme – Foncier : Claire CHAVANNE
- Habitat – Politique de la Ville : Béatrice GELLOZ
- Conseil d'exploitation Assainissement : Bernard GELLOZ
- Conseil d'exploitation Eau potable : Bernard GELLOZ

2°) Point sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée avec un protocole sanitaire allégé.

139 enfants sont scolarisés dont 27 en Petite Section.

Les repas sont livrés à la cantine par la société Leztroy dans l'attente du recrutement d'un cuisinier.

Un agent a été recruté en intérim pour le réchauffage des plats jusqu'aux vacances de Toussaint.

3°) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Préfet a choisi les membres de la CCID parmi les personnes proposées par la commune :

Commissaires titulaires :

- BURNAT Daniel
- CAROLI Nadine
- DE MEDTS Daniel
- DENERVAUD Serge
- FRANCOZ Gisèle
- SIMONDIN Thérèse

Commissaires suppléants :

- GELLOZ Béatrice
- GRELLIER Jean-Marc
- JACQUIGNON Alexandra
- LOPEZ Danièle
- PERNET Christian
- VOYEZ Dominique

Monsieur BURNAT Daniel ayant démissionné, sera remplacé par un suppléant.

4°) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire a nommé les membres extérieurs au conseil d'administration du CCAS :

- TRANCHANT Laurent, ancien Adjoint aux Affaires Sociales
- MASSON Philippe, ancien directeur d'EHPAD
- PEIGNELIN Roland, représentant le Club du 3e âge de St OFFENGE
- SIMONDIN Thérèse, représentant l'UDAF

Membres élus par le Conseil Municipal :

- FRANCOZ Gisèle
- DELOCHE Serge
- GELLOZ Béatrice
- LACOSTE Sylvaine

5°) Urbanisme

- Un projet d'aménager a été déposé par les consorts Chanvillard pour la réalisation de l'Opération d'Aménagement Paysagé (OPA) située au Chef-lieu de St-Offenge Dessus.
- Le lotissement de 5 maisons aux Bonnevos fera objet d'un permis modificatif.

6°) Travaux Salle des Fêtes :

Les travaux de la salle des Fêtes seront achevés fin septembre.
La salle devrait être opérationnelle fin octobre.

7°) Travaux Ancienne Mairie :

Le local de l'ancienne mairie est terminé et sera mis à disposition des Associations.

8°) Cours d'Anglais :

Des cours d'anglais sont organisés par l'Association des Co-créateurs. Le local de l'ancienne cantine est mis à disposition de l'association.

9°) « Ruche qui dit oui » :

Une antenne de la « ruche qui dit oui » permettant de commander des paniers légumes et des produits du terroir, a été constituée à St-Offenge avec le concours de l'association les « Co-créateurs ».

Le local situé à côté de l'ancienne mairie a été mis à disposition et sera partagé avec des activités similaires.

10°) Poste de cuisinier :

L'offre d'embauche concernant le poste de cuisinier a été prolongée jusqu'à la fin septembre.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Juillet, Août, Septembre 2004 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

**Fait à Saint-Offenge,
le 15 septembre 2020
Bernard GELLOZ,
Maire.**

